

FEDERATION NATIONALE
DES
„COMBATTANTS DE MOINS DE VINGT ANS”



SECTION DU LUXEMBOURG

Luxembourg, le 24 mars - 1990

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 1990
salons de l'Hotel Nobilis à Luxembourg

Compte rendu de réunion

Ordre du jour
Point N° 1)

Accueil des Autorités - à partir de 9h30 -

- Meur Marcel SAMY - Consul de France à Luxembourg
Meur Yves Morettini - Président de la Fédération des Associations
Patriotiques Françaises au Luxembourg -
Meur André MOREL - Président de la Fédération Nationale des Com-
-battants de Moins de Vingt-Ans - Maire d'Abjacc
sur Bandist
Meur Philippe Boiry - Président, Délégué de la Fédération des Comba-
-tants de Moins de Vingt-Ans - Doyen de Faculté
Meur Jos Medernach - Président de la Fraternelle des Anciens
Combattants Luxembourgeois de la Brigade
Pison -
Meur Le Lt Colonel ER. Louis HUBERT - Président de l'Amicale
des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxem-
bourgeois - (excuse, représenté)

Le Président MOREL A. après avoir accueilli les Autorités
remercia chaleureusement celles-ci de bien vouloir sacrifier
une partie de leur précieux temps de Week-end pour assister
à cette très importante séance qu'il déclarait ouverte.

Point N° 2) Désignation d'un secrétaire de séance -

Le Président Morel. A. demande à Meur LEYRAT Lucien
s'il veut bien accepter la charge de secrétaire de séance -
Meur Leyrat accepte cette mission -

Point N° 3) Appel des participants à l'Assemblée Générale et
Vérification des procurations

Cette vérification laisse apparaître une très forte participation
des Membres actifs ou supposés tels. Les Membres empêchés
pour raisons de Maladie ou toute autres raisons majeures ont
envoyés des procurations à des Membres Actifs Présents

La liste des Membres Actifs envoyée en France laisse apparaître
de flagrantes irrégularités en ce qui concerne les Membres déclarés
combattants de moins de Vingt Ans ou Membres constituant

l'ancien Bureau de la Section de Luxembourg.
Une mise au point préalable s'impose donc avant toute élection et décompte des Membres ayant droit de vote et de délibération.

Le nombre de Membres inscrits sur les listes 1989 et 1990 est de 28.
Il y a 6 Membres qui se sont fait inscrire ou réinscrire ce qui porte le total de Membres inscrits pour 1990 à 34 Membres afin de connaître le nombre exact de Membres actifs ayant droit au vote et aux délibérations il faut déduire de cette liste:

Membre décédé en 1989 (Debaissieux Charles)	1
Membre exclu de la Fédération	1
Membres sympathisants connus	6
Membres inconnus n'ayant pas répondu à l'invitation	3
Notre Président Honoraire le Général Aubier Jean qui s'est excusé auprès du Président Morel et qui ne participe pas aux débats et desiré avoir le compte rendu de la séance	1
<u>Total:</u>	<u>12 -</u>

Le nombre de Membres actifs ou supposés tels est donc de

34 inscrits moins 12 = 22 Membres actifs -
Le décompte des membres actifs présents ou représentés est de 18 membres actifs.

Ce qui donne total 22 membres
représentés ou présents 18 "
absent non excusés 4 "

Cela donne un pourcentage de 82% de présence de Membres ayant droit au vote - le quorum est très largement obtenu et à partir de cette constatation la Section de Luxembourg de la Fédération des Combattants de Moins de Vingt Ans a dans cette assemblée Générale toute sa légitimité et sa souveraineté. Le Président Morel André décide donc de continuer la séance et de traiter les différents points suivants inscrits à l'ordre du jour.

Noté bien. Un dossier concernant cette séance, la liste des Membres présents et les procurations de vote pourront être consultés sur demande par les 4 membres actifs absents lors d'une prochaine réunion. Ce dossier est détenu par le secrétaire de séance - Ceci est une mise au point pour ceux qui penseraient qu'il y aurait eu de quelconques manipulations dans le décompte des "ayant droit au vote" -

Point N°4) Rapport financier.

Ce rapport financier ne peut avoir lieu pour les raisons suivantes:

- Absence du trésorier Monsieur Bouché Gustave.
- Absence des livres de Caisse -

Monsieur Leyrat Lucien interrogé sur ces faits ne pu que rapporter ce qu'il savait à ce sujet soit:

Monsieur Leyrat Lucien s'était proposé à Monsieur Bouché G.

pour le Contrôle des livres de comptes de la Section de Luxembourg en vue de l'Assemblée Générale du 24 mars 1990. M^{eur} Bouché Gustave devait le rappeler pour faire un rendez-vous. A quelques jours de l'A.G. n'ayant pas reçu d'appel il décidait de recontacter M^{eur} Bouché -

Il faut aussi noter que M^{eur} Leyrat L. avait mis en garde le Trésorier de ne remettre les livres de comptes à personne sauf au Président Fédéral André Morel le jour de l'A.G. Quelle ne fut pas la surprise de M^{eur} Leyrat L. de s'entendre répondre par M^{eur} Bouché G. qu'il n'avait pas fait de rendez vous parce qu'il n'avait plus les livres - Ceux ci avaient été remis à M^{eur} Gutapfel qui lui en aurait donné l'ordre en lui disant "Maintenant c'est moi le Président ici"

M^{eur} Leyrat L. signalait toutefois en faveur de M^{eur} Bouché que cet homme était trésorier de la section de Luxembourg depuis le début de sa création bien qu'il ne soit que Membre sympathisant - Il avait toujours accompli sa tâche avec soin, honneur et probité peu importe sous quelle présidence de la Section. M^{eur} Leyrat L. regrette beaucoup que le Trésorier ne soit pas venu avec ou sans livre de comptes -

Vu cette situation les décisions suivantes furent adoptées à l'unanimité des voix -

- 1) Départ à zéro et ouverture d'un nouveau compte et d'un nouveau livre de caisse
- 2) les cotisations de 1990 seront versées sur ce nouveau compte dès ouverture de celui ci. Ceux qui ont déjà payé leur cotisation sur l'ancien compte devront payer une deuxième fois mais seront remboursés plus tard après régularisation du compte C.C.P. Il y avait parmi les présents deux personnes dans ce cas et ils ont acceptés d'emblée cette proposition.
- 3) L'ancien compte C.C.P. les livres de compte et les avoirs de l'ancien compte seront dorénavant gérés par les responsables du nouveau bureau de la Section qui seront élus au point N°6 de l'ordre du jour. Toutefois ce compte restera bloqué jusqu'aux résultats du Congrès Fédéral à Neuvy-sur-Beauregard le 24.5.90
- 4) le prix des cotisations resté fixé à 350 l.f., chaque membre recevra une carte signée par le Président Fédéral André Morel. Cette carte sera la seule valable et aura une durée de validité jusqu'à ce qu'elle soit remplie par les timbres annuels apposés. - Lorsque la carte sera complétée le renouvellement aura lieu sur simple demande au trésorier ou au Secrétaire.
- 5) Toutes les autorités intéressées au Grand Duché de Luxembourg aussi bien luxembourgeoises que de l'Ambassade de France et de la Fédération des Associations Patriotiques Françaises au Grand Duché seront avisées des changements de compte bancaire

et recevront la liste de la constitution du nouveau Bureau.

Point N°5) Evocation des circonstances qui ont provoqué cette réunion -

Le Président Morel André prit la parole pour évoquer les circonstances qui ont depuis 2 ans, affligé la section de Luxembourg et qui ont provoqué cette réunion d'aujourd'hui.

Le secrétaire de séance s'excuse de ne pouvoir donner ici en détail tout ce que notre Président a commenté pendant plus d'une heure - Il est également impossible de décrire chaque pièce de ce volumineux dossier de plus de 300 pages ou pièces à conviction - Sachez seulement que chaque membre pourra lors d'une prochaine assemblée absolument tout savoir sur cette affaire et consulter tout le dossier - Il apparaît certain en effet que les Membres même faisant partie de l'ancien Bureau ne savaient rien des choses graves auxquelles questions qu'ils posaient quelquefois on leur répondait par des mensonges -

Voici donc seulement un résumé des faits:

Depuis très longtemps des rumeurs semblaient mettre en doute la qualité d'ancien Combattant du côté "Alliés" ainsi que la qualité de Combattant de Moins de Vingt-Ans du côté "Alliés" ou Français de l'ex-Président de la Section de Luxembourg Monsieur Heinisch Jacques. Aux questions concernant son passé et de ces rumeurs il répondait toujours d'une façon outragée - Il voulait toujours et immédiatement faire comparaître ses accusateurs devant la justice pour diffamation - Comme ces intentions datent de 1986 il semble que ce n'était que des menaces d'intimidation qui n'ont malheureusement pour notre section et heureusement pour lui, jamais été mises à exécution.

Arrive le 11 novembre 1987. A l'issue des cérémonies de la commémoration de l'Armistice les participants se retrouvent tous à un vin d'honneur offert par les Méd. Més. Militaires du Luxembourg -

C'est alors que Heinisch Jacques décide de remettre au cours de cette occasion et de ce grand rassemblement trois Médailles de Combattants de Moins de Vingt Ans à trois membres actifs d'ailleurs tout à fait méritants.

C'était une décision qui devait mettre le feu à la poudre et devait déclencher l'orage sur la Section de Luxembourg des Combattants de Moins de Vingt Ans -

Une des personnalités présentes, Député, Ancien Ministre de la Force Publique entre autres et chef de l'Armée du Luxembourg, Ancien Colonel Combattant de la dernière guerre, Membre du Pacté Atlantique Nord, Président de l'Amicale des Anciens Combattants Luxembourgeois etc... etc se sentit outragé par la présence de Heinisch et de l'action à laquelle il venait de se livrer et demandait à quel titre cet homme pouvait remettre des Médailles de Combattants.

Il fit part de son désaccord aux organisateurs de ce vin d'honneur et au Président de la Fédération des associations Patriotiques Françaises au Luxembourg.

Monsieur Yves Moretini qui se trouvait également présent. Une enquête sur la personne de Heinisch Jacques s'imposait donc au niveau de la Fédération des Associations Patriotiques Françaises du Grand Duché de Luxembourg. Cette enquête faisait apparaître certaines activités pendant l'occupation du Luxembourg qui ne nous intéressent pas.

Par contre un rapport de la West de Berlin indique son incorporation dans l'armée allemande. Après avoir été fait prisonnier il est interné dans un camp en Angleterre où il restera jusqu'à la fin de la Guerre à l'issue de laquelle il sera remis aux autorités luxembourgeoises.

Il semblerait que pendant son temps de prisonnier en Angleterre il aurait manifesté à un certain moment le désir de vouloir combattre du côté Allié. Il aurait suivi un certain entraînement dans ce sens mais la fin de la guerre mis fin également à toutes ces bonnes intentions un peu trop tardives.

Il fut remis aux autorités luxembourgeoises et ce qui concerne les suites ne nous intéressent pas; bien que nous les connaissons toutes.

Ce qui nous intéresse par contre c'est l'état des choses que cet homme a créé par de fausses déclarations et l'exploitation du doute. Il a trompé ses Membres, il a trompé la Fédération Nationale et n'a droit ni au titre de combattant Allié, ni au titre de combattant de moins de vingt ans et n'a en tous cas pas le droit d'être le Président de la Section de Luxembourg des Combattants de Moins de Vingt ans qui eux sont de valeureux combattants.

Des amis à lui, bien intentionnés envers sa personne en sont arrivés aux mêmes conclusions.

La Fédération des Associations Patriotiques Françaises du Luxembourg décide donc à l'unanimité des 11 Présidents présents d'exclure la Section de Luxembourg des Combattants de Moins de Vingt Ans. La raison donnée pour ne pas nuire à la renommée des Membres qui la composent est: "La situation interne de cette association ne satisfait plus aux exigences des Statuts de notre Fédération".

Mais Heinisch convoqué, confronté avec les faits accepte de se retirer mais pendant presque 2 ans ne fait rien. Lors de la Réunion des 11 présidents ayant voté l'exclusion temporaire de la Section de Luxembourg des Combattants de moins de Vingt Ans cause si désignée à l'unanimité M^r Lucien Leyrodt, qui représentait les Médailleurs Militaires à cette réunion et comme étant le seul Combattant de Moins de Vingt ans afin de bien vouloir suivre et régler cette affaire délicate.

Malheureusement chaque tentative de dialogue se transforme en menaces de justice qui ne sont jamais mises en exécution et pendant ce temps Heinisch J. continue à rayonner au Luxembourg et en France et à signer le Président.

C'est alors que M^{me} Leyrodt L. essaye de contacter M^{me} Gutschfel - Président Régional, pour lui rendre compte de la situation. C'est sans succès le N^o de téléphone inscrit

sur notre journal ne répond pas. C'est alors que M^{eur} Leyrat s'adresse directement au secrétaire Général et au Président Fédéral ou, il est reçu 5/5 au premier appel. Après lecture des pièces à charge contre Heinisch et après convocation du Bureau de la Fédération le 24 mars 1989 à Tours M^{eur} Heinisch Jacques est exclu à vie de la Fédération pour abus de confiance et faute grave contre l'honneur.

Après cette décision il n'a prêté ni son bureau ni ses Membres et a continué son rôle de Président comme s'il ne s'était rien passé. Il a refusé de restituer à la Fédération drapeau, archives, comptabilité et caisse et nous avons la certitude maintenant que tout ceci était dirigé par une ingérence de M^{eur} Gutapfel à partir de la France ce qui est absolument interdit par les règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg.

Il paraît également que M^{eur} Gutapfel J.M. qui lui n'a jamais cherché le dialogue avec M^{eur} Leyrat L. l'aurait dénigré prétendant qu'il était vire des Médailles Militaires ainsi que d'autres associations. Si M^{eur} Gutapfel avait lu la presse locale ces dernières années il aurait probablement pensé juste le contraire puisque plusieurs récompenses de la Société Nationale des Médailles Militaires et d'autres associations viennent de lui être décernées pour services rendus.

Quand aux propos méchants que M^{eur} Gutapfel prête à M^{eur} Leyrat à son encontre sur une lettre adressée au président Morel M^{eur} Leyrat L. souligne qu'il se serait bien gardé de tenir de tels propos sur M^{eur} Gutapfel. Toutefois il souligne à ce sujet que vu que M^{eur} Heinisch n'a pu recevoir l'aval et les pouvoirs que de lui, vu que M^{eur} Gutapfel J.M. prend des risques incalculables pour sauver Heinisch coûte que coûte même au détriment des valeureux Combattants de Moins de Vingt-Ans il serait peut être sage de vérifier les qualités de ce Monsieur et cela M^{eur} Leyrat Lucien le dit et l'écrit même puisque c'est lui qui est le secrétaire de séance.

Le Président Morel donne alors des précisions sur les conditions d'admission comme membre actif à la Fédération et sur les conditions d'obtention de la Médaille du Combat - tant de Moins de Vingt-Ans.

Il insiste sur la nécessité de ne pas avoir la quantité mais la qualité des Membres.

Un Membre Actif doit avoir fait partie d'un groupe ou d'une unité combattante et avoir reçu le baptême du feu alors qu'il n'avait pas encore vingt ans.

Il doit être en mesure de le prouver soit avec sa carte de combattant, soit avec son extrait de livret individuel, soit avec une citation ou toute autre pièce justificative officielle ou certifiée conforme.

Si certains par complaisance ont reçu cette médaille alors qu'ils n'y avaient pas droit peuvent la garder en souvenir mais ne doivent plus la porter. Ceux-ci peuvent s'ils le désirent continuer à être des nôtres comme Membres sympathisants en payant leur cotisation. Ils n'ont pas droit au vote ni aux délibérations officielles mais peuvent recevoir

des fonctions officielles hors bureau dans l'organisation des fêtes, des manifestations, des Voyages organisés etc....

Meur Fernand Loring prend la parole et explique au Président A. Morel le rôle prépondérant joué par certains enrôlés de Force ayant eu déjà une attitude très passive dans les rangs Allemands - Ayant déserté par la suite et ayant rejoint le Maquis certains se sont distingués par leur courage - Le Président Morel est d'accord pour dire que le fait d'être enrôlé de force et d'être un Malgré Mous n'enlève rien au mérite d'un dévoué qui avait rejoint le Maquis - Celui-ci a fait partie d'un groupe de résistance et se trouve de ce fait enregistré quelque part - Il lui sera donc facile de justifier ses états de service dans la résistance dans le cas où l'intéressé ne l'aurait pas encore fait.

Meur Philippe Boirey Président Délégué de la Fédération Nationale commente ensuite le cas ainsi que les accusations et l'exclusion de l'ex-Président Heinisch prononcée par la Fédération Nationale - Il relit les articles des statuts qui traitent et confirment les décisions prises pour ce cas personnel -

Monsieur Marcel Samy, Consul de France à Luxembourg est d'accord avec le déroulement de la séance et de la procédure légale employée -

- Meur Yves MORETTINI Président de la Fédération des Associations Patriotiques Française au Luxembourg prend alors la parole pour confirmer tous les faits cités dans ce compte rendu et confirmait sa disposition pour recevoir la demande de réintégration de la section de Luxembourg au sein de la Fédération des APF et de soumettre celle-ci à la prochaine réunion des Présidents avec avis favorable -

Meur Morettini Y. parla aussi très longuement du rôle joué sous l'occupation allemande par les Patriotes Luxembourgeois. Il fit l'éloge des Luxembourgeois qui avaient rejoint le maquis en France ou les troupes combattantes alliées -

- Meur Jos Medernach, Président de l'amicale des Combattants Luxembourgeois de la Glorieuse Brigade Pion - confirmait à son tour tous les faits précités concernant Heinisch J.

Il nous affirmait être au courant depuis le début et ajoutait que ceux-ci n'étaient qu'un épisode entre autres des péripéties de la Pseudo carrière de Combattant et de Patriote de Meur J. Heinisch -

Il nous confirmait la nécessité de faire ce qui aurait dû être fait dès le début c'est à dire contrôler la qualité des nos membres actifs -

Point N° 6 - Election d'un Bureau - (qui sera reconduit ou élargi au bout d'une période de 1 an)

Meur Leyost Lucien demande aux 18 Membres actifs ou représentés s'ils veulent voter à main levée ou à bulletin secret

Réponse à main levée à l'unanimité -

Meur Leyost récuse la proposition qui lui est faite de prendre la Présidence prétextant que des gens mal intentionnés à son égard pourraient penser qu'il ne s'était donné tout ce mal que pour obtenir la Présidence -

Président d'Honneur: M^{eur} Le Général Aubier Jean

Président: Wagner Gaston élu à l'unanimité

Vice Président: Hoffmann Pierre - id^e -

Secrétaire: Leyrat Lucien - id^e -

Trésorier: Filser Servais - id^e -

Membre Conseiller: Medernach Jos - id^e -

Aide Secrétaire hors Bureau.

M^{me} Friederich Jeanny - id^e -

Point N° 7 - Largement débattu au point N° 5 -

Point N° 8 - Chargé de mission auprès de la Fédération des Associations Patriotiques Françaises à Luxembourg
M^{eur} Leyrat Lucien est désigné -

Point N° 9 - Questions diverses -

- Une correspondance aura lieu entre notre Président Fédéral MOREL André et le Ministre de la Force Publique Poos Jacques afin d'informer ce dernier du changement de Gestion intervenu au sein de la Section de Luxembourg de la Fédération des Combattants de Moins de Vingt Ans -
- Une correspondance sera également établie par nos soins avec toutes les personnes et tous les organismes intéressés par notre changement de gestion -
- Une lettre de condoléances sera envoyée à la veuve de notre camarade décédé Charles Debaisieux -
- Les Membres désireux de participer aux festivités de la Légion Etrangère pour fêter le 30^e anniversaire de leur amicale et le 12^e anniversaire de Camerone le 21 avril prochain donneront leur nom au Secrétaire qui leur enverra un programme et prendra leur inscription -

Point N° 10 - Cotisations - question déjà largement traitée au point N° 4 du rapport financier -

L'ordre du jour étant épuisé le Président MOREL André après avoir félicité le nouveau Bureau a offert l'apéritif aux participants -

Ensuite dans une ambiance tout à fait amicale et sympathique tous se mettent à table pour un agréable et appétissant repas placé sous les signes de l'amitié et de la confiance retrouvés -

fait à Luxembourg le 24 mars 1990

Pour la Fédération,
le Secrétaire de Séance
LEYRAT Lucien -

Leyrat